

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le sept juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
30 juin 2015

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 3
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JUILLET 2015

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents représentés :

BASNEL Françoise a donné procuration à TROUSSEL MARC, POUJOL Odile a donné procuration à MISTRAL Christelle, CHABAUD Sandra a donné procuration à ROSSI Yannick.

Absents excusés :

DELILLE Nicole, NIETO Corinne, MARCEL David.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. Détermination des tarifs pour le séjour en Corse et à Fontaine de Vaucluse (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

Il est exposé au Conseil Municipal que la verbalisation électronique est un dispositif qui permet de relever les infractions à la circulation routière, avec des appareils électroniques portables (PDA) ou des terminaux embarqués ou à l'aide de poste informatique.

Les messages d'infraction enregistrés par ces équipements sont transmis directement au Centre national de traitement (CNT) de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation, notamment dans le cas du stationnement.

L'ANTAI a développé le logiciel PVE et le met gratuitement à disposition des collectivités territoriales.

Les collectivités doivent prendre en charge l'équipement de leurs agents en assistant personnel (PDA) ou en tout autre équipement électronique compatible.

L'Etat a souhaité inciter les collectivités à entrer dans le dispositif de verbalisation électronique en créant un fonds d'amorçage jusqu'au 31 décembre 2015. Ce fonds est destiné à aider les collectivités à acquérir les équipements électroniques nécessaires à la verbalisation électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à conclure une convention avec l'Etat pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire communal.

2. Biens – Patrimoine – Travaux

2.1. Acquisition parcelle BM 67 – 1 475 m² (D)

2.2. Avancement de travaux/projets (I)

2.2.1. projet "Collège / logements"

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la réception des services de la DDTM afin de leur faire constater la réalité du terrain suite à leurs observations à l'occasion de l'examen en CDCEA du dossier du collège.

Il informe également que dans le cadre de ce dossier il rencontrera M. le recteur d'Académie et Madame Martine VASSAL.

2.2.2. Bourgades

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur l'avancement des travaux : Il reste à effectuer un peu de béton désactivé et les enrobés. Tout devrait être achevé d'ici quinze jours. La pose des caniveaux centraux, la réalisation des bétons et des enrobés. L'ensemble du chantier devrait être terminé pour le 6 juillet.

Il informe que les riverains de la rue des anciennes écoles ont célébré par un repas convivial la réalisation de ces travaux.

2.2.3. Espace Michel

Monsieur Patrick DELAIR fait part au Conseil de la réalisation de ce chantier qui avance bien malgré un peu de retard constaté dû à des problèmes d'approvisionnement. Actuellement sont réalisés les travaux de carrelage, d'électricité et de peinture à l'intérieur et les façades à l'extérieur.

Le revêtement du parking devrait être réalisé pour la fin de la semaine.

2.2.4. Chemin de la Sablière

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur le début de travaux d'aménagement du Chemin de la Sablière. Il indique qu'en ce qui concerne l'éclairage public, des mâts de 4m seront installés et qu'il est prévu un délai d'une quinzaine de jours pour le terrassement.

3. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la lettre reçue de l'Association des commerçants et de la réponse qu'il a adressée à l'ensemble des commerçants.

Par ailleurs il fait part de la demande de cette association d'emprunter des chalets à la Commune de Cabannes pour l'organisation du marché de Noël.

Monsieur Jérémy AUBERY fait part au Conseil de l'organisation du 60^{ème} Congrès des pompiers le 10 octobre prochain à Eyragues.

Madame Yvette POURTIER, informe le Conseil sur l'organisation le 20 juin de l'Assemblée Générale de « La Chrysalide » à l'occasion de laquelle, le Président a changé. C'est désormais M. MORALES.

Elle indique également qu'en septembre sera organisée une fête pour les bénévoles.

Madame Yvette POURTIER fait également part de sa participation le 26 juin à la Manifestation devant la sous-préfecture pour soutenir le maintien de la Sécurité sociale à Tarascon. Seulement 3 élus étaient présents (sur 19 communes concernées).

A ce jour, il n'y a pas d'informations de la part de la Direction de la Sécurité Sociale sur le devenir du service et des locaux, les décisions sont reportées au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle le rendez-vous pour la Pégoulade du 13 juillet à 22h30 à la Salle des Fêtes et indique que le feu sera tiré à l'issue.

Le programme des festivités du 14 juillet est présenté.

Monsieur Pierre PANCIN fait part d'une réunion en Arles pour les traditions organisée par le collectif Provence le 24 octobre prochain.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur le départ en retraite du Directeur de l'Ecole Primaire et sur le changement d'institutrices à l'école maternelle.

Il informe également que l'Eyraguen est sous presse, et que l'attribution des salles aux associations pour la rentrée est en cours.

Madame Maryse PACCHIONI informe sur le bon démarrage du centre aéré.

Monsieur Eric DELABRE remercie la municipalité pour le soutien apporté dans l'organisation de la fête de la Saint Eloi et se félicite d'y voir de plus en plus de jeunes.

Madame Christiane MISTRAL fait part au Conseil de la bonne fréquentation de l'office de tourisme, les visiteurs trouvent que l'information donnée sur les activités de la région est meilleure qu'à Saint Rémy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 32.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER



Le Maire

Max GILLES

